

0490953V  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE FELIX LANDREAU  
51 RUE JEAN JAURES  
49000 ANGERS  
Tel : 0241667343

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/06/2023

Réuni le : 15/06/2023

Sous la présidence de : Frederic Le-Floch

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention\_mise\_à\_disposition\_matériels\_informatiques\_pédagogie : Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention proposée qui lie le collège et le Conseil Départemental du Maine et Loire et qui a pour objet d'encadrer la mise à disposition des équipements informatiques attribués entre les années scolaires 2015/2016 et 2023/2024. Elle vient définir les modalités de mise à disposition et de gestion des équipements informatiques dont bénéficie le collège Félix Landreau au titre de l'année scolaire 2021/2022.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0